REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE de

NOTRE-DAME-DE-LA-MER

1 Place de la Mairie

78270

ARRETE PERMANENT N° 2025/008
PORTANT NOMINATION DE L'AGGLOMERATION
LA LAITERIE

Le Maire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route ;
Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents ;
Vu la délibération n° 02/2025 du 24 janvier 2025 portant Dénomination de La Laiterie ;

Considérant, qu'il est nécessaire de matérialiser les limites de l'agglomération La Laiterie sur le territoire de la commune de Notre Dame de la Mer ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Les limites de l'agglomération de La Laiterie au sens de l'article R 110.2 du code de la route sur la RD 915 sont les suivantes :

Coté Bonnières sur Seine	:	PR 72+030
Coté Vernon	:	PR 72+425

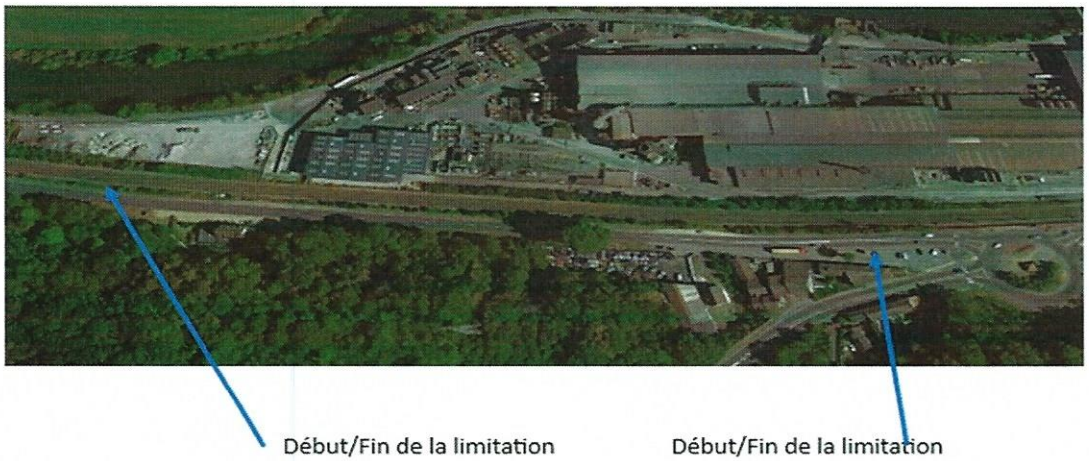

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers par la mise en place de la signalisation verticale réglementaire, conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle - livre I – 5ème partie - signalisation d'indication.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par l'article 1 du présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE de

NOTRE-DAME-DE-LA-MER

1 Place de la Mairie

78270

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions antérieures.

ARTICLE 5 : Le Maire de Notre Dame de la Mer et le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Bonnières sur Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Gendarmerie de Bonnières-sur-Seine
- Préfecture

Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Notre-Dame-de-la-Mer, le 4 avril 2025
Le Maire,
Jean-Luc MAILLOC

MAIRIE de NOTRE-DAME-DE-LA-MER (Yvelines)